

■ **Centrale Taxi La Neuveville - Le Landeron Sàrl**, à La Neuveville, CH-073.4.017.040-2, rue du Marché 25, 2520 La Neuveville, société à responsabilité limitée (nouvelle inscription). Date des statuts: 3. 02. 2006. But: Exploitation d'une entreprise de taxis et de transports terrestres, principalement dans la région de La Neuveville et Le Landeron. La société peut acquérir ou créer des entreprises identiques ou analogues, acheter et vendre des immeubles, assumer des participations en Suisse et à l'étranger. Capital social: CHF 40'000.–. Faits qualifiés: Apports en nature/Reprise de biens: La société reprend, selon contrat du 03.02.2006, de Virginie Kohler, à La Neuveville, 1 véhicule Toyota Hiace 2.7 Combi 4x4, modèle 2000, 1 véhicule Toyota Hiace 2.7 Combi 4x4, modèle 2000, avec installation pour fauteuils roulants, 1 véhicule Toyota Avensis 2.0 Linea Sol, modèle 2000, et 1 véhicule Mazda E2000, modèle 1993, pour le prix total de CHF 41'980.–, dont CHF 40'000.– sont imputés sur le capital social, le solde par CHF 1'980.– constituant une créance de l'apportante envers la société. Organe de publication: FOSC. Personnes inscrites: Kohler, Antoinette, de Seehof, à La Neuveville, associée et gérante, avec signature collective à deux, pour une part sociale de CHF 1'000.–; Kohler, Virginie, de Seehof, à La Neuveville, associée et gérante, avec signature collective à deux, pour une part sociale de CHF 39'000; Kohler, Jean-Paul, de Seehof, à La Neuveville, gérant, avec signature collective à deux.

Journal no 428 du 13.02.2006
(03249818 / CH-073.4.017.040-2)